



ENSEIGNANT(E) en UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT
PLP Lettres histoire (ou lettres langues)
Unité locale d'enseignement du centre de détention de Muret

Finalités et contributions aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de l'unité pédagogique régionale (UPR) de Toulouse-Montpellier, sous l'autorité partenariale des directeur/trice des établissements pénitentiaires, sous le contrôle pédagogique de l'IEN ET de la discipline en lien avec l'IEN ASH du département et sous la responsabilité fonctionnelle des RLE, l'enseignant(e) PLP Lettres histoire (voire lettres langues), assure l'accueil, l'accompagnement et la formation des personnes majeures détenues, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice en octobre 2019 et de la circulaire d'orientation pour l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire de mars 2020.

Il/elle contribue dans le cadre partenarial, à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. Il/elle intervient, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants et des partenaires, dans le parcours d'exécution de la peine en contribuant à la préparation de la sortie par la validation des compétences dont la certification, la définition d'un parcours de formation et l'insertion socio-professionnelle de la personne.

Description de la fonction

- Contribution à l'accueil et au positionnement des personnes détenues notamment dans le cadre du repérage des publics prioritaires
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation en lien avec les RLE
- Enseignement adapté et individualisé notamment pour les jeunes majeurs de moins de 25 ans, pour les personnes sans diplôme, sur les niveaux infra II, III et IV
- Formalisation des validations de compétences
- Accompagnement des apprenants de l'enseignement à distance notamment pour les niveaux IV et plus.
- Contribution à l'enseignement par correspondance pour des élèves à besoins spécifiques ou dans un contexte pandémique
- Contribution au suivi des élèves en lien avec le RLE
- Participation à l'organisation et à la surveillance des examens de tous niveaux
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR
- Participation aux réunions pédagogiques et de service dans l'ULE
- Contribution à la création, l'innovation et l'expérimentation pédagogique en milieu pénitentiaire
- Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Conditions de recrutement

Poste de professeur de lycée professionnel lettres histoire.

A compétences égales, la priorité est donnée à un enseignant spécialisé (2CA-SH ou CAPPEI).

La titularisation pourra être effective, après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec les RLE, la responsable de l'UPR, les IEN et avis du chef d'établissement pénitentiaire (le maintien de l'affectation sur le poste d'origine est acté durant cette première année probatoire) et sous réserve d'être titulaire du CAPPEI.

Si l'enseignant(e) n'est pas titulaire d'un diplôme spécialisé, il / elle doit s'engager à présenter le CAPPEI dès la première année y compris en candidat(e) individuel(le). Le défaut d'obtention ne permettra pas le maintien en poste. Un délai de bienveillance est envisageable mais sera limité dans le temps.

L'enseignant(e) recruté(e) doit s'engager à suivre les formations d'adaptation à l'emploi : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

Modalités de recrutement

Les enseignants dont la candidature a été retenue, sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement, la responsable de l'UPR, les RLE, l'IEN de discipline et le directeur de l'établissement pénitentiaire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste.

Compétences souhaitées

- Expérience confirmée en LP, en CFA.
- Expérience appréciée auprès de publics spécifiques et/ou à besoins particuliers (ULIS, SEGPA, ITEP, Sanitaire, lycée de la seconde chance, pénitentiaire...) et/ou dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté.
- Expérience appréciée auprès de jeunes adultes en formation continue.
- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).
- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et transversales.
- Maîtrise de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.
- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif.
- Capacité à travailler en partenariats dans le respect des champs de compétences et des règles institutionnelles spécifiques.
- Capacité d'organisation.
- Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.
- Esprit d'initiative et d'ouverture.
- Capacité d'affirmation de soi et de bienveillance face à un public parfois dépourvu de repères psycho sociaux et de compétences sociales.
- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service hebdomadaire de 18 heures en face à face.

Emploi du temps sur 36 semaines scolaires.

Extension possible du service sur la semaine voire durant les congés scolaires selon les besoins du service et sur la base du volontariat de la personne, rémunérée en heures supplémentaires effectives.

L'emploi du temps journalier, hebdomadaire et annuel prend en compte les contraintes de la détention.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Candidature

Le recrutement est ouvert sur un plan académique.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à retourner à Monsieur le Recteur d'académie sous couvert du Chef d'établissement d'exercice munies de son avis hiérarchique, de l'avis de l'IEN ET Lettres histoire avec copie à la Directrice de l'UPR.

Contacts

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : angelique.leme@justice.fr

Académie de Toulouse : dpe@ac-toulouse.fr